

**Assemblée annuelle de la caisse des employés de Ville de Laval
Tenue le 10 avril 2025 à 18 h 30, Virtuelle via Teams**

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

M. André Malo, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres et présente les gens qui l'assisteront durant l'assemblée.

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

M. André Malo donne des précisions sur les critères octroyant aux membres le droit de vote, suivi d'une capsule vidéo donnant plus de détails.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

M. Malo rappelle qu'il y aura une votation en direct et que la nomination de deux personnes scrutatrices est essentielle. Il recommande :

- Mme Marie-Hélène Frenette
- Mme Johanne Milot

Sur proposition dûment faite et appuyée. Adoptée à l'unanimité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que lu par M. Yannick Pagé Boisclair.

Adopté à l'unanimité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 avril 2024

Le président du conseil d'administration, mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Ainsi, il n'y aura pas de lecture ni de résumé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

3. Retour sur l'année 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

M. Yannick Pagé Boisclair énumère les différentes initiatives pour soutenir les collectivités et favoriser une reprise économique dans un contexte en mutation.

- Un leader socioéconomique de taille
- Présents pour les membres
- Des solutions numériques innovantes
- Des actions concrètes pour le développement durable

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Malo rappelle qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de s'assurer que les règles déontologiques sont suivies par tous.

À ce niveau, le CA s'est assuré que tout le personnel de la caisse a lu et compris le Code de déontologie Desjardins et qu'il s'engage à le respecter.

Le conseil d'administration dresse le bilan de ses activités et commente celles-ci :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constaté ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Enfin, le CA est satisfait des travaux réalisés au cours de la dernière année.

3.3. Rapport financier

M. Richard Lauzon, Directeur général de la Caisse présente le rapport financier de la dernière année.

- Le volume d'affaire sous gestion de 357,41M\$ est en hausse de 8,10% par rapport à 2023 ; la Caisse est en excellente position dans son marché ;
- L'actif de la coopérative financière s'élève à 176,82M\$, démontrant une croissance de 7,24% ;
- Les dépôts totalisent 157,57M\$ tandis que les emprunts sont de l'ordre de 7,93M\$;
- L'avoir de la coopérative a également augmenté, passant à 7,82M\$, une variation positive de 9,34% ;
- Les excédents d'opérations sont de 2,39M\$ qui démontrent une hausse de 12,98% par rapport à l'année 2023 ;
- Les excédents nets (déficit) de l'exercice après ristourne aux membres sont de 0,59M\$, soit une croissance de 47,76%.

Encore une fois, la caisse octroiera des ristournes sur trois volets, soit :

- La ristourne produit ;
- La ristourne volume ;
- La ristourne fonds d'aide au développement.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Malo présente aux membres le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements dans le milieu.

4. Période de questions

Aucune question n'a été soumise par les membres.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé

Une capsule vidéo explicative est projetée aux membres.

M. André Malo explique que les excédents nets avant ristourne aux membres sont de 848K\$, auxquels s'ajoutent 3K\$ d'affectation aux réserves, plus-values et autres éléments ainsi qu'une somme nette d'utilisation du fonds d'aide au développement (FADM) de 31K\$.

Donc un solde d'excédents à répartir au 31 décembre 2024 de 882K\$. Il explique que nous recommandons une affectation au FADM de 295K\$ et une affectation à la réserve générale de 588K\$.

Le président détaille le versement de la ristourne pour l'année 2024. La ristourne totalise 329 617\$ dont 289 339\$ seront remis aux membres et 40 278\$ iront aux FADM.

La Caisse octroiera des ristournes sur les volets suivants, soit :

Le taux par 1000\$ de volume est de 0.58\$;

Une ristourne de 23\$ par 1000\$ de prime d'assurance ;

Un taux de 0,58\$ d'achats nets sur cartes de crédit ;

Ristourne produit de 50\$ selon certains critères.

Sur proposition dûment faite et appuyée. Elle est soumise au vote après les présentations, indique M. Malo.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Malo annonce les rôles des membres pour la nomination des officiers.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Le président rappelle la démarche du profil collectif enrichi et les critères communiqués aux membres lors de l'appel de candidature. Il explique qu'il y a eu trois postes à combler et que le CA a reçu trois candidatures et les compétences recherchées étaient : Gestion d'entreprise, développement durable et technologie de l'information.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Les trois postes à pourvoir sont les suivants :

- Cols blancs de la ville de Laval
- Alliance du personnel professionnel de la ville de Laval
- Cadres de la ville de Laval

5.2.4. Élection par acclamation

- Administrateur – Groupe Cols blancs de la ville de Laval
 - M. Richard Nadon – Élu par acclamation
- Administrateur – Groupe Alliance du personnel professionnel de la ville de Laval
 - M. Dominic Faustini – Élu par acclamation
- Administratrice – Groupe Cadres de la ville de Laval
 - Mme Nancy Mc Hugh – Élu par acclamation

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Yannick Pagé Boisclair apporte des précisions sur la façon de voter virtuellement. De plus, il annonce la période de votation pour les quatre prochains jours. Enfin, il informe que les résultats seront disponibles dès la fin de période de votation sur le site Internet de la Caisse.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président, M. André Malo, remercie tous les employés de la caisse pour leurs réalisations, ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur travail et leur implication remarquable. Enfin, il félicite les administrateurs élus.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée en date du lundi, 14 avril 2025, date de fin de la période de votation.

À cet effet, 98,15% des membres ont voté pour l'adoption, la répartition des excédents et le versement de la ristourne.